



## Commune de Marchissy

### Procès-verbal du Conseil général du 12 décembre 2022

#### ORDRE DU JOUR

- 1 Partie statutaire
- 2 Préavis municipal n°4-2022 relatif au budget 2023
- 3 Rapport du délégué du Conseil général à l'APEC
- 4 Rapport du délégué du Conseil général à l'AISE
- 5 Rapport du délégué du Conseil général à Région de Nyon
- 6 Rapport du délégué du Conseil général à l'ORPC
- 7 Communications de la Municipalité
- 8 Divers et propositions individuelles

#### 1. PARTIE STATUTAIRE

Présences : la feuille de contrôle des présences annonce 25 membres présents et 10 excusés.

Modification de l'ordre du jour : les points 5 et 6 de l'ordre du jour sont supprimés. Les rapports des délégués à Région de Nyon et à l'ORPC n'ont pas été établis car ils n'auraient pas eu assez de contenu. En effet, les derniers rapports avaient été présentés en juin 2022 et ils sont en principe présentés une fois par année.

Le PV de la dernière séance est accepté à l'unanimité avec une abstention.

Assermentation : M. Arnaud Pernet demande à être assermenté. La Présidente donne lecture de la formule de serment. Celui-ci solennise la promesse et prend part à l'assemblée.

#### 2. PREAVIS MUNICIPAL N°4-2022 RELATIF AU BUDGET 2023

M. Yves Jobin nous lit le rapport de la commission de gestion.

« De manière générale, le budget est en ligne avec des attentes d'entretien courant, et les commentaires inclus dans le préavis donnent un bon éclairage sur les évaluations particulières. Nous

avons pu rentrer dans les détails des différents postes et avons reçus des réponses qui nous convenaient.

Voici quelques remarques et commentaires spécifiques, dans l'ordre des sujets.

### **1/ Administration Générale :**

Le montant alloué à l'achat d'équipements sportifs et urbain, vous permettra d'aller recharger votre portable en pédalant pour produire votre électricité. Cela pourrait s'avérer utile en cas de black-out...

### **2/ Finances :**

La commune table sur une augmentation de revenus de 12,5 % en raison de l'augmentation du nombre d'habitants par rapport à 2021. Nous avons actuellement 506 habitants. La commission trouve que la commune est très optimiste en se basant sur les chiffres 2021. Cette année-là, il y a eu une augmentation de 14 logements tandis qu'en 2023, il n'y aura que 4 villas en plus.

### **3/ Domaines et Bâtiments ; Pâturages :**

Les charges énergétiques ont été calculées avec prudence par la Municipalité.

Pour information, l'éclairage de l'église s'éteindra dès 23 heures afin d'être en phase avec les économies d'énergie.

### **Conclusion :**

La commission rend le conseil attentif au fait que le budget présente un excédent de charges de CHF 119'186.00, qui risque d'être plus élevé si la rentrée fiscale n'est pas aussi haute que prévue. Elle est également consciente qu'il n'y a pratiquement pas de marge de manœuvre pour des économies substantielles. La commune se montre prudente sur les coûts et optimiste sur les revenus.

Sur cette base et après examen, la Commission de gestion, à l'unanimité, vous propose d'accepter le préavis municipal N°4-2022 relatif au budget 2023."

M. Luc Mouthon commente le montant de la rentrée fiscale qui peut paraître surprenant : la Municipalité a été « généreuse » au niveau des charges en 2022 et n'a pas dépassé ce qui avait été mis au budget. Elle espère que cela sera pareil en 2023.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Pas de questions.

VOTE :

Le Conseil général de Marchissy décide d'adopter à l'unanimité le budget 2023.

## **3. Rapport du délégué du Conseil général à l'APEC**

M. Stéphane Gabriel nous lit son rapport.

**« Rapport 2022 du délégué au conseil général concernant l'APEC (association Intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte)**

*Madame la Présidente,*

*Mesdames et Messieurs les conseillers, pour rappel, voici les tâches incombant à l'APEC :*

- *La gestion des canalisations intercommunales récoltant les EU jusqu'à la STEP*

- La gestion de la STEP
- La facturation des prestations aux 21 communes membres.
- La création de la nouvelle STEP

### **Séance du 19 mai 2022**

Lors de cette séance, 2 préavis était à l'ordre du jour ainsi que le rapport de gestion 2021.

### **Préavis no 7 relatif à une demande de crédit (2<sup>ème</sup> phase) pour l'étude de la réalisation d'une nouvelle STEP correspondant aux besoins de notre association :**

Lors de sa séance du 5 février 2021, le Conseil Intercommunal acceptait les conclusions du préavis no 28 dont l'octroi d'un crédit d'étude (1<sup>ère</sup> phase).

Le présent préavis a pour objet l'octroi du crédit nécessaire pour financer :

- La procédure de légalisation du PA (Plan d'affectation), à savoir :
  - Les éventuelles modifications sollicitées par les services cantonaux à l'issu de l'examen préalable.
  - La mise à l'enquête publique et le traitement des oppositions ev.
  - L'approbation du plan d'affectation par le conseil communal de Gland puis par le Département des Institutions et du Territoire.
  - Les études de mobilité douce dans le secteur de la Step.
  - La poursuite du mandat d'études d'impact jusqu'à l'enquête publique du projet de la station d'épuration.
- L'élaboration du projet de la nouvelle STEP jusqu'au stade du permis de construire et des soumissions rentrées.

Le crédit sollicité permettra de financer les phases suivantes :

- Avant-projet
- Projet
- Légalisation
- Appel d'offres

par le pool d'ingénieurs, le groupement architecte et paysagiste.

Cela comprend également la station de pompage – turbinage du site de la Dulive, la désaffectation ultérieure de la Step actuelle ainsi que les collecteurs entre la Dulive et le Lavasson.

### **Récapitulation des coûts**

Plan d'affectation	104'500.00
STEP	5'853'750.00
Station de pompage (STAP) - Turbinage	1'100'000.00
Conduite du projet	704'000,00
<b>Total Hors taxe</b>	<b>7'762'250.00</b>
TVA 7,7% (597'963.259) arrondi à	598'000.00
<b>Total TTC</b>	<b>8'360'250.00</b>
Terrain	200'000.00
<b>Total demande de crédit</b>	<b>8'560'250.00</b>
Arrondi	<b>8'560'000.00</b>

*Cet emprunt sera utilisé par tranche en fonction des besoins.*

*Cet emprunt sera amorti sur une période de 10 ans, soit 856'000.- CHF pour une année complète et il débutera en 2023 en étant intégré au budget 2023.*

*Les rapports de la commission pour la nouvelle step et de la commission des finances sont favorables et propose d'accepter le préavis.*

*Voici les points que je relève des discussions qui suivent :*

- *Terrain 200'000.- CHF : le Président explique que ce montant a été négocié avec le propriétaire du terrain du Lavasson. C'est une indemnité en dédommagement des trajets plus long pour se rendre sur le terrain échangé avec la Commune de Gland.*
- *M. Reymond donne des explications sur la partie financière. Il rappelle que les communes devraient augmenter les taxes d'épurations afin de payer leur part. Pour mémoire, la nouvelle Step ne sera pas subventionnée hormis pour la partie micropolluant.*
- *Plafond d'endettement : M. Reymond confirme que le plafond d'endettement sera largement dépassé. Le CoDir doit revoir ses statuts afin de l'augmenter. Les communes devront toutes se positionner sur les nouveaux statuts.*

*Le préavis est adopté à la majorité moins 2 abstentions.*

### **Préavis no 8 relatif aux comptes de l'exercice 2021**

*Le budget pour 2021 était de 3'430'980.- CHF. Les comptes 2021 s'élèvent à 3'515'119.20.- CHF  
Le conseil intercommunal décide à l'unanimité d'adopter les comptes de l'exercice 2021.*

### **Rapport de gestion 2021 :**

*Félicitation au Comité de Direction pour son rapport de gestion 2021 retraçant les grands événements de l'année écoulée accompagné d'indicateurs pertinents sur le fonctionnement de la station.*

*Il est demandé aux communes de poursuivre leurs efforts de mise en séparatif car les eaux arrivant à la Step sont composées de 34% d'eaux claires parasites et de 16 % d'eaux pluviales.*

*Une information importante pour le bon fonctionnement de notre Step a été mentionnée dans le rapport, il s'agit des déchets qui sont mis dans les toilettes alors que leur place aurait été dans une poubelle.*

*Ces déchets bouchent les canalisations, obstruent les pompes et les grilles de filtrage de la Step et peuvent créer des débordements.*

*En 2009, la Step retenait 55 tonnes de déchets. En 2021, c'est 143 tonnes !*

### **Quelques informations sur nos études :**

*M. Fritsché fait une présentation de l'état d'avancement et nous fait part de :*

- *La commune de Prangins nous informe qu'elle ne se raccordera finalement pas sur notre step.*
- *Campagne de sensibilisation des déchets à ne jamais jeter dans les toilettes dont voici les plus courants :*
  - *Les lingettes*
  - *Les tampons et protections périodiques*
  - *Les cotons-tiges*
  - *Les cartons du rouleau de papier toilette*

- Les lames de rasoir
- Les médicaments
- Les préservatifs ainsi que les lentilles de contact et autres déchets plastiques
- La peinture et les produits toxiques
- Les huiles et graisses alimentaires
- La litière pour chat
- *Etat des séparatifs, les communes sont invitées à faire l'inventaire des zones en système unitaire et de définir leur plan d'actions pour la suppression de ces zones.*

### **Séance du 3 novembre 2022**

#### **Préavis n° 9 relatif au budget 2023**

*Le budget 2023 se monte à 4'693'505.00.- CHF vis-à-vis du budget 2022 qui était de à 3'387'419.00.- CHF.*

*Cela représente une augmentation de 1'306'086.- CHF qui est due au montant d'amortissement du préavis n°7/2022 (856'000.- CHF), l'amortissement du préavis 30/2021 (140'000.- CHF) et des coûts de l'énergie (185'000.- CHF de plus qu'en 2022).*

*Sans ceci, le budget aurait montré une augmentation négligeable et en ligne avec les années passées.*

*A ce budget, les communes doivent rajouter la taxe pour les micropolluants qui représente 327'690.- CHF, soit un budget total de 5'025'287.45.- CHF*

*Le préavis est accepté."*

La Présidente remercie M. Stéphane Gabriel pour ce rapport.

4. Rapport du délégué du Conseil général à l'AISE
---

M. Stéphane Gabriel nous lit son rapport.

*« Voici les points principaux traités au cours de cette année :*

*Pour rappel, en début d'année 2021, l'AISE était toujours dans une situation délicate car les nouveaux statuts n'avaient pas pu être entérinés. C'est lors de la séance du 19 mai 2021 qu'ils ont été acceptés ainsi que le règlement des loyers par le conseil Intercommunal.*

*Tous les Conseils Communaux et Généraux des Communes membres ainsi que le canton ont validés les statuts en 2021. Ils sont donc en vigueur.*

#### **Séance du 26 avril 2022.**

*Voici l'élément important de cette séance :*

*Le préavis n°4/2022 concerne une demande de crédit extra-budgétaire de CHF 394'891.70 pour la démolition de 3 classes existantes ainsi que la pose et la location d'éléments modulaires provisoires sur le site scolaire de Duillier pour la rentrée en août 2022-2023. Celui-ci est amendé et accepté en le modifiant ainsi :*

- *Octroyer un crédit de CHF 350'191.70 pour la rentrée 2022-2023*
- *Financer ce crédit sur une nouvelle ligne « location modulaire Duillier »*
- *Intégrer aux budgets les montants suivants :*
  - *Année 2022 : CHF 350'191.70*

- Année 2023 : CHF 192'890.70
- Accepter de prolonger la location.

La nomination du bureau du Conseil Intercommunal est reconduite sans changement.

### **Séance du 13 octobre 2022**

C'est lors de cette séance que nous avons eu à traiter le:

- *Préavis N06/2022 : Budget 2023. Celui-ci s'élève à 5'690'209.- CHF alors que le budget 2022 était de 5'510'587.- CHF. Il est à relever une augmentation des frais de transport de 70'000.- CHF.*

*Le rapport de la commission de gestion et des finances nous fait part de l'amendement suivant :*

- *Suppression de la ligne TSP (travailleur social de proximité) de 93'000.- CHF du budget 2023 car les éléments fournis par le CODIR ne sont pas complets et ne permette pas à la commission d'émettre un avis et d'évaluer son impact.*

*Le Codir nous explique qu'il n'a, malgré son insistance auprès de l'Espace Prévention La Côte, pas réussi à obtenir toutes les informations à temps pour nous présenter ce poste, mais que cet organe social en charge de fournir ce TSP le fera dès que possible. Cependant, le Codir pense qu'il en va de l'intérêt des enfants, c'est pourquoi, pour garantir cet engagement en 2023, il l'a déjà mis dans le budget 2023.*

*Il s'ensuit une discussion permettant à chacun d'exprimer son point de vue. L'ensemble de l'assemblée comprend la démarche du Codir sur le besoin, cependant, le Codir n'était toujours pas en possession des informations le 13 octobre nous permettant de prendre une décision.*

*L'amendement proposé et accepté et le budget 2023 amendé également.*

- *Préavis N° 07/2022 : Nouveau règlement du Conseil Intercommunal de l'AISE*

*Il a fallu adapter l'ancien règlement aux nouveaux statuts de l'AISE. La commission de révision du règlement l'a présenté au Codir qui l'a adopté avant envoi au Service Juridique du Canton pour validation. Ce règlement a obtenu l'aval du service juridique du SCL (Service des Communes et du logement) en date du 7 septembre 2022.*

*Le conseil a accepté le nouveau règlement du Conseil Intercommunal de l'AISE.*

*Le Codir nous informe que 21 réfugiés ont suivi les cours. Les frais seront refacturés au Canton.*

*Des séances ont eu lieu avec le Canton concernant les risques de pénurie d'électricité avec pour but de diminuer la consommation de l'ordre de 30 %. Une information a été faite aux enseignants leur signifiant que la température des locaux serait de 20 °C et qu'il n'y aurait plus d'eau chaude sanitaire, sauf pour les douches. »*

La Présidente remercie M. Stéphane Gabriel pour ce rapport.

## 7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

### **PLAN DE REUNION D'URGENCE (PRU)**

M. Luc Mouthon nous informe que, dans le dernier PV, la question de la crise énergétique avait été évoquée. La Municipalité doit tout mettre en œuvre pour être réactive en cas de pénurie d'énergie et a donc mis en place un Plan de continuité des activités, ainsi qu'un PRU.

Le PRU est prêt à fonctionner (la génératrice sera mise en place en janvier) et sera situé ici dans l'ancien collège qui a des salles idéales. La Municipalité est à disposition s'il y a des questions à ce propos.

### « SUISSE BOUGE »

Mme Valérie Issumo présente le projet « Suisse Bouge » pour lequel elle recherche des personnes qui seraient intéressées à faire partie de la commission d'organisation.

L'idée est la suivante :

Les communes organisent en coopération avec des associations, sociétés locales, écoles et/ou personnes privées, des événements de sport et de mouvement pour la population.

Les buts :

- faire bouger la population, sans pression de la performance – c'est le plaisir de bouger qui au cœur du projet
- Excellente plateforme pour les sociétés locales – pour se présenter et acquérir de nouveaux membres
- accumuler des minutes de mouvement pour sa commune (facteur « ludique » qui peut motiver les participants à faire « un peu plus que d'habitude »)

- La manifestation a lieu entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 mai 2023.  
Le comité d'organisation décide lui-même de la ou des dates lors de laquelle/desquelles il organise des activités. Il décide de la durée (quelques heures, une journée, soirée, weekend, plusieurs jours – d'affilées ou non) de la manifestation.
- Le team de La Suisse bouge coordonne l'ensemble du projet et soutient les communes avec des idées, du matériel, la logistique et la communication.

Toutes les communes qui s'inscrivent, participent automatiquement au duel national, dans lequel la commune se mesure à toutes les autres communes participantes de +/- même taille au niveau du nombre d'habitants.

=> Quelle commune accumule le plus de minutes de mouvement?

Mme Issumo fait part de son idée d'avoir une commission pour l'organisation de cet événement et se tient à disposition des personnes qui aimeraient être dans ce comité.

C'est une occasion de sociabiliser et de rester en forme !

Pas d'autres communications de La Municipalité.

## 8. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Mme La Présidente annonce que les prochains Conseils généraux sont agendés sont le mercredi 21 juin, le mercredi 11 octobre et le lundi 11 décembre 2023.

M. Luc Mouthon ajoute qu'il est probable que l'on convoque un Conseil général extraordinaire au printemps.

Mme La Présidente propose de refaire les séances du Conseil dans la salle du Tilleul. L'assemblée semble d'accord (bonne acoustique, salle bien chauffée).

M. Joël Meylan demande s'il est possible de déplacer le miroir du carrefour du Ch. de la Laiterie et du Ch. du Battoir pour que les gens le voie depuis plus loin car la priorité de droite n'est souvent pas respectée. Le Syndic M. Luc Mouthon dit qu'il ne s'est jamais fait brûler la priorité à cet endroit, mais il prend note.

M. Joël Meylan demande pourquoi les huiles minérales ne sont pas reprises à l'éco-point, alors que les huiles végétales, elles, le sont ?

M. Jean-Jacques Nicolet répond que le mois prochain il y aura de nouveaux bidons à l'éco-point pour récupérer les huiles minérales.

M. Luc Mouthon invite l'assemblée à aller voir le site internet de l'APEC sur lequel il y a d'intéressantes capsules vidéo : <https://www.apec-gland.ch/> qui décrivent ce qu'est une STEP.

M. Peter de Coulon demande si un miroir sera posé à la sortie des 4 maisons qui sont en train d'être construites au chemin Magnin car la visibilité est très mauvaise.

M. Jean-Claude Bays dit qu'on ne manquera pas de faire le nécessaire pour que la sécurité soit assurée.

Mme la Présidente souhaite de belles fêtes de fin d'année à tout le monde.

La séance est levée à 20h55.

La Présidente

La Secrétaire remplaçante

Laurence Bassin

Christine Ronga